



Valenciennes Métropole

AAP Soutien aux initiatives de l'ESS 2026

#ESS, #insertion, #innovation sociale, #emploi, #Valenciennes

Date limite : 17/08/2026

Lien



Cofinancé par l'Union européenne



agence nationale de la cohésion des territoires



Résumé :

Valenciennes Métropole reconduit depuis 2017 ce dispositif de soutien direct aux structures ESS du territoire pour accompagner la création ou le développement de nouvelles activités à utilité sociale. Le financement (30 % du budget, max 10 000 €) s'adresse autant aux créateurs qu'aux structures en diversification, avec une exigence de création d'emploi et de viabilité économique démontrée. Le comité multi-partenarial (Nord Actif, APES, Maillage, Germinal...) assure une orientation active des porteurs. La rencontre préalable avec les services est recommandée avant tout dépôt.

Publics cibles :

Habitants du territoire de Valenciennes Métropole bénéficiant des activités et services créés

Points de vigilance :

- Questionnaire égalité F/H obligatoire dossier non étudié si absent.
- Comité de sélection le 3 septembre 2026.
- Contact : ess@valenciennes-metropole.fr / ntrocme@valenciennes-metropole.fr

Structures éligibles :

Structures ESS (associations, SCIC, SCOP, ESUS) actives sur le territoire de Valenciennes Métropole, existence légale au dépôt, aucun licenciement éco dans les 12 mois précédents (aide développement). Aide sollicitable une seule fois sur 3 ans.

Montant possible :

Max 10 000 € (30 % du budget prévisionnel).
Versement : 70 % à la signature, 30 % sur justificatifs.

Modalité de versement :

Convention entre Valenciennes Métropole et le porteur. Décision du Bureau communautaire après avis favorable du comité.

Dépenses éligibles :

Fonctionnement uniquement. Dépenses récurrentes de gestion exclues.



Fonds de dotation Adéquat

AAP Égalité des chances 2026

#ESS, #insertion, #jeunesse, #emploi, #innovation sociale

Date limite : 31/08/2026

Lien



Cofinancé par l'Union européenne



Résumé :

Le Groupe Adéquat, acteur du recrutement, a créé en 2025 ce fonds pour agir sur l'égalité des chances en emploi via le soutien associatif. Les projets portant des programmes d'insertion, d'orientation professionnelle ou d'accompagnement de jeunes vers l'emploi sont attendus

Publics cibles :

Jeunes, depuis l'école primaire jusqu'aux jeunes actifs (étudiants, demandeurs d'emploi, jeunes diplômés)

Points de vigilance :

- Projets à caractère événementiel explicitement exclus.
- 5 lauréats uniquement
- Territoire France métropolitaine uniquement.
- Contact : fonds.dotation@groupeadequat.fr

Structures éligibles :

Associations, fondations, établissements éducatifs, institutions culturelles, structures de santé, structures à but non lucratif éligibles au mécénat (art. 238bis CGI), siège en France, 2 ans min d'existence, au moins 1 salarié, sans caractère confessionnel ou politique.

Montant possible :

5 000 à 20 000 € par projet.

Modalité de versement :

Jury de sélection après présélection par comité d'engagement (dizaine de projets). Versement : 50 % à la signature de la convention, 50 % après rendez-vous de suivi courant 2027.

Dépenses éligibles :

Non précisées. Projets événementiels, individuels, sponsoring, parrainage, projets achevés et projets hors métropole exclus.



ANLCI (Agence nationale de lutte contre l'illettrisme)

AAP Recherche-action andragogie : publics en difficulté avec les compétences de base

Date limite : 30/09/2026

Lien

#illettrisme, #formation, #andragogie, #recherche-action



Cofinancé par l'Union européenne



agence nationale de la cohésion des territoires



Résumé :

L'ANLCI cherche des opérateurs de terrain capables de porter une expérimentation pédagogique auprès de publics en situation d'illettrisme, en co-construction obligatoire avec un chercheur. Le financement s'accompagne d'une mise en réseau et d'un appui à la visibilité. À orienter vers les membres portant des actions de formation de base ou d'accompagnement vers l'emploi pour des publics peu qualifiés, à condition de mobiliser un partenaire académique.

Publics cibles :

Adultes en situation d'illettrisme

Points de vigilance :

- Association avec un chercheur obligatoire. Expérimentation devant démarrer au plus tard en novembre 2026. Fiche projet à envoyer à celine.mezange@anlci.gouv.fr avant le 30/09/2026.

Structures éligibles :

Organismes de formation ou formateurs individuels, en association obligatoire avec un chercheur ou une chercheuse.

Montant possible :

10 000 € de financement d'amorçage.

Modalité de versement :

Financement d'amorçage versé après sélection. Appui ANLCI en mise en relation et diffusion.

Dépenses éligibles :

Non précisées. Budget à détailler dans la fiche projet.



Fondation Entreprendre / Fonds AXA pour le Progrès humain / Fondation Ceetrus

Appel à contributions Entreprendre l'adaptation au changement climatique

#adaptation climatique, #entrepreneuriat,
#filieres émergentes, #territoire

Date limite : 16/09/2026

[Lien](#)



Cofinancé par
l'Union européenne



Résumé :

La Fondation Entreprendre réunit AXA et Ceetrus autour d'une conviction : l'entrepreneuriat ancré localement est un levier structurant d'adaptation climatique des territoires. Le programme finance 4 associations ou coalitions pour expérimenter pendant 3 ans des dispositifs d'accompagnement entrepreneurial de filières vulnérables. La logique collective impact (vision partagée, mesure d'impact, capitalisation, plaidoyer) distingue ce financement d'une subvention classique.

Publics cibles :

Créateurs/repreneurs d'entreprises ou d'associations des filières exposées au changement climatique, collectivités territoriales, habitants et usagers

Points de vigilance :

- Webinaire d'information : 2 juillet. Webinaire Q&R : 25 août.
- Financement dégressif d'année en année
- Les SCIC ne peuvent être structure pilote mais peuvent intégrer une coalition derrière une association éligible au mécénat.

Structures éligibles :

Associations ou coalitions d'intérêt général éligibles au mécénat, cumulant expertises en accompagnement entrepreneurial, adaptation climatique et connaissance des filières.

Montant possible :

250 000 € par lauréat sur 3 ans (4 lauréats, enveloppe globale 1 M€).

Modalité de versement :

Mécénat. Versements : 85 000 € an 1 (déc. 2026), 85 000 € an 2, 80 000 € an 3 (en 2 fois).

Dépenses éligibles :

Toutes dépenses directement liées à la conception, mise en œuvre, suivi et évaluation du projet. Dépenses récurrentes de gestion, aménagement de locaux et investissement immobilier exclus.



Fondation Brageac

Demande de soutien : 3e échéance 2026

#insertion, #ESS, #jeunesse, #innovation sociale

Date limite : 30/09/2026

Lien



Cofinancé par l'Union européenne



Résumé :

Fondation familiale, Brageac soutient des structures de petite taille portant des projets d'insertion innovants à fort impact social. Elle valorise explicitement la réciprocité et l'autonomisation des bénéficiaires plutôt que l'assistance classique. En 2026, le message annonce une sélectivité renforcée. Les tiers-lieux portant des dispositifs d'insertion professionnelle pour jeunes ou publics fragiles sont dans la cible, à condition d'un budget structure inférieur à 2 M€.

Publics cibles :

Publics vulnérables : jeunes de moins de 25 ans en insertion, personnes sans domicile, sortants de prison, personnes handicapées, réfugiées

Points de vigilance :

- Processus en 2 temps : réponse éligibilité 15 novembre, dossier complet à remettre 30 novembre, présélection 10 décembre, décision janvier 2027. Aucun entretien préalable possible

Structures éligibles :

Associations, coopératives, structures à but non lucratif établies en France, budget annuel inférieur à 2 M€, capacités d'autofinancement. Sont exclus : projets d'urgence, médicaux, événementiels, études de faisabilité.

Montant possible :

5 000 à 20 000 € par an, jusqu'à 30 000 € sur 3 ans (1 à 3 ans de soutien).

Modalité de versement :

Dossier en 2 temps : éligibilité puis dossier complet. Instruction puis audition devant le comité. Décision du comité en janvier 2027.

Dépenses éligibles :

Investissement ou fonctionnement éligibles. Dépenses déjà engagées non finançables.



Fondation Puressentiel

Appel à projets 2027 : Protection de la nature, de l'enfance et de la santé

Date : 15/09/2026

Lien

*#biodiversité, #enfance, #santé,
#précarité, #écoresponsabilité*



Cofinancé par
l'Union européenne



Résumé :

La Fondation Puressentiel, émanation du groupe spécialisé en aromathérapie, soutient des projets à mission sociale et environnementale avec une exigence transversale d'écoresponsabilité. Les tiers-lieux portant des actions en faveur de la biodiversité, de l'accès aux soins en milieux défavorisés ou de l'éducation des enfants vulnérables sont dans le périmètre. Le siège belge implique une convention régie par le droit belge.

Publics cibles :

Enfants en milieux défavorisés, publics en difficulté d'accès aux soins, acteurs de la protection de la nature

Points de vigilance :

- Projets devant se dérouler entre le 1er janvier et le 31 décembre 2027.
- Décision au plus tard le 31 décembre 2026.
- Convention régie par le droit belge.

Structures éligibles :

Associations sans but lucratif et sociétés vertueuses à mission solidaire, siège en Europe, aptes à délivrer un reçu fiscal.

Montant possible :

Max 10 000 € par projet.

Modalité de versement :

Convention de mécénat entre le porteur et la Fondation Puressentiel (droit belge).
Versement en 2 fois : T1 2027 puis T4 2027.

Dépenses éligibles :

Intégralement consacrées à la réalisation du projet.
Nature des dépenses non précisée.



Communauté d'agglomération du Boulonnais

AAP Projet Alimentaire Territorial (PAT) 2026

#alimentation, #circuits courts,
#restauration collective,
#PAT, #Boulonnais

Date limite : 08/10/2026

Lien



Résumé :

La CAB mobilise son PAT labellisé pour financer des initiatives alimentaires locales, avec certes une priorité marquée sur la restauration collective en 2026 mais une également une ouverture aux autres initiatives. Les tiers-lieux nourriciers, épicerie solidaires, jardins partagés ou espaces de sensibilisation alimentaire situés sur le territoire du Boulonnais sont directement dans la cible.

Publics cibles :

Habitants du territoire de la Communauté d'agglomération du Boulonnais

Points de vigilance :

- Périmètre strict : territoire CAB uniquement.
- Les projets ne doivent pas être clos et les factures acquittées avant la signature de la convention.
- Dépôt via Jotform uniquement.

Structures éligibles :

Associations, communes, centres sociaux, coopératives. Siège ou exécution partielle sur le territoire de la CAB.

Montant possible :

Max 5 000 € par candidature (80 % du coût total max).
Convention de 12 mois (18 mois possible sur demande).

Modalité de versement :

Subvention conventionnée. Démarrage dans les 4 mois suivant la signature.

Dépenses éligibles :

Études/diagnostics, matériels pédagogiques et de cuisine, véhicules, temps d'ingénierie, formations, animations, travaux d'aménagement, préparation de terrain, achat de parcelle en vue de production biologique.
Dépenses récurrentes de gestion exclues.



: Fondation Hippocrène / Fondation d'entreprise Société Générale / Institut Gustave Roussy

Prix Inspiring Young Europeans (IYE) 4e édition (Citoyenneté, Environnement, Jeunes et Santé)

#jeunesse, #Europe, #citoyenneté, #environnement, #santé

Date limite 28/08/2026

[Lien](#)



Cofinancé par l'Union européenne



Résumé :

L'écosystème IYE cherche à amplifier des projets associatifs français en leur faisant franchir l'échelle européenne. Le prix ne finance pas de nouveaux projets ex nihilo : il récompense des structures déjà engagées auprès de jeunes qui intègrent une dimension transfrontalière.

Publics cibles :

Jeunes lycéens, étudiants, jeunes en formation pré-insertion, impliquant des jeunes d'au moins un autre pays UE

Points de vigilance :

- Implication obligatoire de jeunes d'au moins un autre pays UE.
- Partenariat formel avec structure étrangère non obligatoire.
- Projets non terminés uniquement.
- Jury de présélection le 4 septembre, Grand Jury le 11 septembre.
- Le candidat ne choisit pas sa catégorie au dépôt.
- Formulaire commun aux 3 prix.

Structures éligibles :

Associations ou structures d'intérêt général françaises dont les bénéficiaires sont des jeunes lycéens, étudiants ou jeunes en formation non encore insérés sur le marché du travail.

Montant possible :

15 000 € par lauréat (1 par catégorie, soit 3 au total).
Accompagnement par l'écosystème IYE (22 structures, 90 partenaires européens).

Modalité de versement :

Non précisées.

Dépenses éligibles :

Non précisées.



Fonds L'Oréal pour les Femmes

Appel à projets 2026 Femmes et filles en situation de grande vulnérabilité

#femmes, #précarité, #violences, #empowerment, #insertion

Date limite : 31/12/2026

Lien



Résumé :

Le Fonds L'Oréal pour les Femmes propose des dotations pluriannuelles (3 ans) pour des projets ambitieux (200 bénéficiaires par an) concernant les femmes et les filles vulnérables.

Les tiers-lieux portant des programmes d'insertion, d'accompagnement ou d'empowerment de femmes en précarité ou victimes de violences peuvent candidater.

Publics cibles :

Femmes et filles en situation de grande vulnérabilité : précarité, victimes de violences, handicap, réfugiées

Points de vigilance :

- Dépôt au fil de l'eau, mais la plateforme peut être fermée à certaines périodes.
- Priorité aux structures avec siège dans l'UE.
- min 200 bénéficiaires directs par an,

Structures éligibles :

Structures non lucratives d'intérêt général, statuts officiels, plus de 2 ans d'existence (ou composante innovante référencée), éligibles aux fonds philanthropiques privés, reçu fiscal possible (France et UE).

Montant possible :

Entre 50 000 € et 250 000 € (max 30 % du budget structure ou projet). Soutien annuel ou pluriannuel (3 ans max).

Modalité de versement :

Plateforme ouverte avec périodes de fermeture (à vérifier sur le site). Cofinancement ou autres sources requis.

Dépenses éligibles :

Non précisées dans le document. Cohérence avec la mission sociale du projet requise.



Sacem

Tous en Live ! Aide à la reprise 2026

#musique, #concert, #établissements de proximité, #diffusion locale

Date limite : 15/11/2026

[Lien](#)



Cofinancé par l'Union européenne



Résumé :

La Sacem soutient directement les établissements de proximité (cafés, restaurants, hôtels) qui programment des concerts avec répertoire original. Il s'agit d'une aide qui permet aux lieux gérant un espace de restauration ou avec une licence IV de mettre en place une programmation musicale.

La Sacem propose d'autres programmes d'aide sur aide-aux-projets.sacem.fr.

Publics cibles :

non précisé

Points de vigilance :

- Programme majoritairement composé d'œuvres originales (pas uniquement des reprises).
- Instruction au fil de l'eau.

Structures éligibles :

Exploitants d'établissements détenteurs d'une licence de restauration et/ou licence IV, clients Sacem avec contrat Animations en règle. Lieux spécialisés dédiés à la diffusion de spectacles exclus.

Montant possible :

200 € par concert ou spectacle. Max 5 dossiers par porteur sur l'année.

Modalité de versement :

Versement après l'événement, en une fois. Régularité au regard des droits d'auteur requise.

Dépenses éligibles :

Concerts ou spectacles musicaux à répertoire majoritairement original. Dépenses récurrentes exclues.



Make.org Foundation / Forum National des Associations et Fondations

Grand Dialogue des Associations et Fondations

#ESS, #associations, #fondations, #plaidoyer, #consultation

Date limite : 31/08/2026

Lien



Cofinancé par l'Union européenne



agence nationale de la cohésion des territoires



Résumé :

Make.org Foundation et le Forum National des Associations et Fondations lancent une consultation ouverte pour donner la parole aux acteurs de l'intérêt général sur les conditions de leur action : financements sous tension, coopération, bonnes pratiques. Ce n'est pas un appel à projets mais une opportunité de faire entendre la voix des tiers-lieux dans un dialogue national pouvant nourrir des recommandations publiques. La participation prend quelques minutes et ouvre une invitation au Forum national des associations et fondations.

Structures éligibles :

Associations, fonds et fondations et acteurs de l'intérêt général